Petites nouvelles

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung**

Band (Jahr): **7 (1931-1932)**

Heft 9

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

prendre part nombreux aux deux manifestations, pour la mise au point desquelles la section de La Chaux-de-Fonds n'épargne ni sa peine, ni son temps.

Nous vous présentons, chers amis de notre Patrie Suisse, nos salutations cordiales.

Au nom du Comité d'Organisation,
Le président: *Gérald Etienne,* sergt.
Le secrétaire: *André Bubloz,* app.

Dimanche 7 février 1932. — Course 40 km.

Ouverte à tous les officiers, sous-officiers et soldats de l'armée suisse.

Règlement:

Course de 40 km. en circuit fermé de 20 km.

Article premier. La course se dispute individuellement.

Tenue: Uniforme, bonnet de police ou casquette, ceinturon avec cartouchières et baïonnette.

Paquetage: Capote, fusil ou mousqueton, sac à pain.

Art. 2. Les porteurs du fusil long bénéficieront d'une demi-minute sur les porteurs du mousqueton.

Art. 3. Le coureur doit se présenter à l'arrivée en bonne tenue et avec son paquetage au complet. Une pénalisation de cinq minutes sera ajoutée au temps pour tout effet manquant, soit dans un poste de contrôle, soit à l'arrivée.

Art. 4. Tout coureur voulant dépasser un autre coureur doit avertir celui-ci en criant: «Piste libre». Ce dernier est tenu de laisser le chemin libre sous peine de pénalisation d'une minute ou disqualification si les cas se sont renouvelés.

Art. 5. L'emploi de peaux de phoques ou d'autres moyens de freinage est interdit. — Le graissage des skis est autorisé.

Art. 6. Les skis cassés peuvent être rechangés en cours de route.

Art. 7. La piste sera jalonnée de fanions rouges et les contrôles marqués de fanions bleus; les endroits dangereux de fanions jaunes.

Art. 8. Une visite sanitaire facultative aura lieu au départ et à l'arrivée de la course. — Les coureurs auront la faculté de s'assurer.

Art. 9. Du thé chaud sera servi dans les principaux postes de contrôle.

Art. 10. Il sera perçu une finance d'inscription de fr. 1.—.

Art. 11. Le classement est déterminé par le meilleur temps. Tout coureur qui n'est pas signalé par un ou plusieurs postes de contrôles est disqualifié. — Tout coureur qui ne rentre pas dans le délai prévu par le Jury, n'est pas classé. Une bonification de 5 minutes est accordée aux hommes incorporés dans la Landwehr et une de 15 minutes aux classes d'âge du Landsturm.

Les plaintes sont à adresser au Jury avant la proclamation des résultats.

Art. 12. Un superbe pavillon de prix récompensera les coureurs.

Itinéraire:

La Chaux-de-Fonds, Les Joux-Derrières, Pouillerel, Les Planchettes, Le Basset, Eplatures-Temple, La Chaux-de-Fonds, Bel-Air.

Dimanche 7 février 1932, après-midi:

Grande course d'obstacles.

Règlement:

Article premier. Cette course est ouverte à tout officier, sous-officier et soldat de l'armée suisse.

Art. 2. Tenue: Uniforme, bonnet de police ou casquette, ceinturon sans cartouchières ni baïonnette.

Art. 3. Les obstacles seront échelonnés sur une distance de 400 à 500 mètres.

Art. 4. Il est formellement inderdit d'enlever ses skis pour le passage des obstacles.

Art. 5. Le classement est déterminé par le meilleur temps.

Art. 6. Un superbe pavillon de prix récompensera les coureurs.

Délai d'inscription: Jusqu'au jeudi 4 février 1932.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser au

Président du Comité d'Organisation,
Sergent *Gérald Etienne,* rue de l'Aurore no. 11 (Tél. 22.936), *La Chaux-de-Fonds.*

Programme:

Start de départ et arrivée pour les courses de 40 km et juniors: proximité *Restaurant* de *Bel-Air.*

Horaire:

a) *Course de 40 km:*
06.45 Rassemblement des coureurs. — Visite sanitaire. — Distribution des dossards.
07.30 Départ de la course.
dès 11 h. Premières arrivées des coureurs.

b) *Course Juniors:*
09.30 Rassemblement des participants. — Distribution des dossards.
10.00 Départ de la course Juniors.
dès 11 h. Premières arrivées des coureurs.

c) *Course d'obstacles:*
Aura lieu l'après-midi, au Pré des Cibles.
14.00 Rassemblement des concurrents.
14.30 Premier départ.
17.00 Distribution des prix au local: Hôtel de la Croix d'Or.

Concours de ski de la 1ère Division à St-Cergue.

Le Comité d'organisation a le regret d'informer tous les participants officiels et concurrents que, vu les circonstances atmosphériques défavorables, le concours de patrouilles militaires en ski de la 1re Division qui avait été annoncé pour le dimanche 10 janvier, est *renvoyé* au *dimanche 17 janvier.*

Rien n'est changé au programme général. Ainsi, la réception officielle du samedi soir aura lieu le samedi 16 janvier, à la Salle Communale de Nyon.

Il est à noter que pour ce concours 11 patrouilles se sont inscrites en catégorie A et 33 en catégorie B.

Petites nouvelles.

Après une interruption de deux années la délégation militaire de l'A. S. C. S. organisera, à l'occasion des 26mes courses nationales suisses de ski, une course de patrouilles militaires. Ce concours, subventionné par le Département militaire fédéral, aura lieu à Zermatt le dimanche 31 janvier 1932, sous la direction du colonel Luchsinger, chef de bureau des fortifications à Andermatt.

Les patrouilles des corps et unités de troupes de plaine et de montagne seront classées séparément. Chaque patrouille, choisie parmi les meilleurs skieurs militaires, sera composée de quatre hommes, chef compris.

Ces courses seront organisées conformément aux dispositions du règlement approuvées le mois dernier par le Département militaire fédéral. Les parcours, déjà reconnus dans les environs de Zermatt, seront répartis en deux catégories:

a) catégorie lourde, avec parcours de 22 km et 870 m de différence d'altitude.

b) catégorie légère, avec parcours de 15 km et 540 m de différence d'altitude.

Les patrouilles victorieuses recevront, à côté des distinctions, les challenges du C. A. S., de la Société suisse des officiers, de la Société suisse des sous-officiers et de la maison Dr Wander, à Berne.

Il est à souhaiter que ces courses militaires remportent un succès égal aux précédents.

* * *

Les trois armes efficaces de l'avion de bombardement sont la bombe explosive, la bombe à gaz et la bombe incendiaire. Alors que l'on dispose, pour les deux premiers engins, de nombreux documents, la bombe incendiaire semble avoir été un peu délaissée par les écrivains militaires, ou traitée d'une façon assez sommaire. Cette lacune a été comblée par une étude sur les bombes incendiaires publiée récemment à Berlin par l'ingénieur Rumpf, qui est un spécialiste des questions intéressant l'attaque et la défense aérienne.

L'ouvrage, dans sa première partie, traite «du feu à travers l'histoire des guerres». La seconde a pour but: «Le rôle du feu dans la guerre mondiale» et la troisième: «Les projectiles incendiaires dans l'avenir.»

On peut en extraire les principes suivants: Si l'on veut obtenir suffisamment d'incendies pour qu'il soit impossible aux organes de protection de les combattre, il faut avoir recours aux bombes incendiaires.

La durée minima pour la réalisation d'une attaque incendiaire efficace doit être de 48 heures.

La bombe incendiaire légère est comparable, dans ses effets, à la bombe brisante lourde. Elle doit en outre être prise

bien plus au sérieux que la bombe à gaz, car elle détruit d'une façon durable.

Charmant engin, en vérité!

* * *

Lors de la représentation de « La Gloire qui chante » du dimanche soir, 20 décembre, au Grand Théâtre de Genève, un groupement d'action antimilitariste a cherché à troubler la représentation en faisant jeter du haut de la 3e galerie une liasse de tracts révolutionnaires. Le résultat obtenu fut tout autre que celui qu'escomptaient nos pauvres détracteurs, car la foule, indignée par ce geste peu honnête, ne permit pas qu'on attaque ainsi son patriotisme et le prouva en ovationnant follement les acteurs et la pièce. La « Stimmung » était créée et l'enthousiasme déchaîné.

Quant à l'illuminé qui lança le paquet de tracts et cria « Tas d'assassins! », il fut proprement expulsé du théâtre et remis entre les mains de la police avec quelques bonnes bourrades dans les côtes dont il gardera longtemps le souvenir.

Humor bei der Landwehr.

Am Einrückungstag in der Kantine: „Üsi Nachfolger." (Erinnerungsblatt I.-R. 44.)

Gandhi et nos socialistes.

C'est tout à fait intentionnellement que la rédaction française du « Soldat suisse » a passé sous silence la venue de Gandhi en Suisse, car les théories que développe cet illustre illuminé frisent ni plus, ni moins le ridicule, et ne sont pas dignes de commentaires; mais ce que nous ne voudrions pas omettre de signaler à nos lecteurs, c'est que M. Ed. Privat, homme de lettres socialiste genevois, qui s'est improvisé traducteur de Gandhi lors de son passage en Suisse, a accompagné ce dernier en Italie et aux Indes...

Voilà qui est très malheureux, M. Privat s'affiche à l'étranger aux côtés de Gandhi et nous prête des idées qui ne sont nullement celles du peuple suisse! Nous protestons énergiquement contre toutes les remarques qu'on ne saurait manquer de faire contre nous à l'étranger. Nous déplorons grandement qu'un homme comme M. Privat se soit oublié au point de se faire le porte-parole de Gandhi ailleurs qu'en Suisse, et nous nous demandons quelle aura été son attitude pendant l'arrestation de ce dernier. Il est probable qu'à l'heure actuelle, M. Privat est rentré en Suisse sans avoir pu se couvrir de gloire comme il l'espérait certainement, et ce serait peut-être le moment de lui demander qui a financé son voyage? La question est intéressante à plus d'un point de vue, n'est-ce pas Messieurs les socialistes? E. N.

Ein Achtungserfolg der Schweizer Industrie.

Das Internationale Rote Kreuz veranstaltete kürzlich einen Wettbewerb über Militär-Verbandpatronen, die der Soldat im Kriegsfall auf sich trägt. Trotz stärkster internationaler Konkurrenz erfahren wir soeben den erfreulichen Bescheid, daß ein schweizerisches Unternehmen an dieser bedeutenden Veranstaltung einen sehr erwähnenswerten Erfolg erzielte: Der 3. Preis mit silberner Medaille wandert an die Internationale Verbandstoff-Fabrik in Schaffhausen, und steht somit an erster Stelle der schweizerischen Konkurrenten. Wir gratulieren zu dieser schönen Leistung. B.

Kleine taktische Aufgaben für Unteroffiziere der Infanterie.

Aufgabe 3. Reservegruppe im Angriff.

Kp. am linken Flügel eines Angriffs eingesetzt. Mein Zug am linken Flügel liegt mit Feind auf 700 m Entfernung im Feuerkampf. Eine Res.-Gr. des Zuges hinter dem linken Flügel zur Verfügung des Zugführers im Buschwerk (s. Skizze). Ein Res.-Zug der Kp. liegt noch 300 m weiter zurück, ebenfalls auf dem nicht angelehnten Flügel. In das große Waldstück hat der Kp.-Kdt. eine Patrouille zur Sicherung der Flanke gesandt. Vor etwa einer ¼ Stunde hörte man in dem Waldstück vereinzelte Schüsse. Meldung hat die Patrouille bisher keine gesandt. Plötzlich eröffnet vom Waldrand her ein fdl. Mg. das Feuer gegen den linken Flügel des Kampfzuges, aus dem Waldstück heraus dringt der Feind zirka vier Gruppen stark. Entfernung zirka 600 m. Die Reservegruppe bekommt vorläufig noch kein Feuer.

Aufgaben:

Wie beurteilt der Res.-Gr.-Führer die Lage?

Welches ist sein Entschluß und wie führt er diesen Entschluß durch?

Eingegangene Lösungen.

1. Rang. Lösung von

Wachtm. Vontobel Heinrich, III/128, Ottikon-Goßau (Zürich), Mitglied des U.-O.-V. Zürcher Oberland.

Beurteilung der Lage:

Die vom Kp.-Kdo. in das Waldstück links vorgeschickte Patr. ist dort auf Widerstand gestoßen (Schüsse, und keine Meldung).
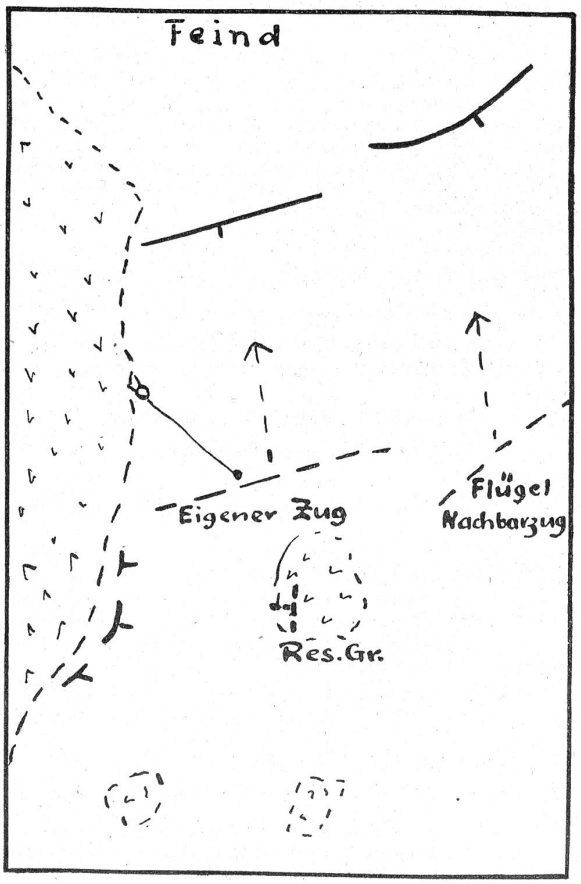
Unsere linke Flanke scheint gefährdet.